

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 78

Artikel: Publications officielles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248923>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quoi qu'il soit un vieux dur-à-cuire
Il n'priv'ra pas l'pèr d' son enfant.

Conserit de la classe, au régiment
Faut que tout s' passe hiérarchiquement.

VIII

La permission au capitaine
Est soumise instantanément,
Il dit : « Pour ne pas que ça traîne,
« J'vais tout d' suit' chez l' commandant.

Conserit de la classe au régiment
Faut que tout s' passe hiérarchiquement.

IX

Le commandant dit ; « Cette affaire
« Doit être menée vivement ;
« Pour qu' ce soldat aille voir son père
« Chez l' colonel j' cours rondement. »

Conserit de la classe, au régiment
Faut que tout s' passe hiérarchiquement.

X

Le colonel pour les troupes
Est comm' un père pour ses enfants :
Sign' l' papier pour qu' le vieux malade
Part' pour le pays promptement.

Conserit de la classe, au régiment
Faut que tout s' passe hiérarchiquement.

XI

La permission sitôt signée
Est emportée par le commandant
Son ordonnanc' d'un' chevauchée
Chez l' capitain' court rapidement.

Conserit de la classe, au régiment
Faut que tout s' passe hiérarchiquement.

XII

Elle est transmis' par l' capitaine
Au lieutenant et au sous-lieutenant,
Puis au double, au sergent d' semaine,
Qui s' la repass'nt successivement.

Conserit de la classe, au régiment
Faut que tout s' passe hiérarchiquement.

XIII

Enfin elle suit la filière
Et arriv' hiérarchiquement
A notre pauvre militaire
Qui pour l'pays part à l'instant.

Conserit de la classe, au régiment
Faut que tout s' passe hiérarchiquement.

XIV

Il n' put pas embrasser son père
Car la chos' dura trop longtemps,
Mais il s' rendit au cimetière
Assister à l'enterrement !...

Conserit de la classe, au régiment
Faut que tout s' passe hiérarchiquement.

GRIOLET.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 76
du *Pays du Dimanche* :

296. CHARADE.

Dé-boire (Déboire).

297. RÉBUS GRAPHIQUE.

VAL en TINE deux mille ans
Valentine de Milan.

298. ANAGRAMME.

Coupe. — Pouce.

299. LOGOGRIPHE.

Irène. Reine. Rien.

Ont envoyé des *Solutions complètes* : MM.
Cécile Boucon au Noirmont ; Myosotis à Cour-
faivre ; René d'Anjou à Boécourt.

304. CHARADE.

A ma tête voyelle
Et note à mon talon,
Lecteur, mon tout n'est bon
Qu'autant qu'il est fidèle.

305. LETTRES INCONNUES.

Ajouter deux mêmes Consonnes aux huit
mots suivants, et former ainsi huit autres mots :

OSA. POSA. ANE. ATRÉE.
RENÉF. TARE. LIÉE. ROUTE.

306. MOT CARRÉ SYLLABIQUE.

Remplacer les X ci-dessous par des lettres de
manière à former horizontalement et verticalement
les mêmes mots dont voici les désignations :

X X X X X X X X 1. — Ville maritime.
X X X X X X X X 2. — Synonyme de bourg.
X X X X X X X X 3. — Contraire de lourde.

307. MÉTAGRAMME.

Si vous changez huit fois ma tête,
Vous aurez huit sens différents :
Le produit d'un travail honnête ;
Le plus précieux des aliments :
Ce que je vous souhaite d'être
Du corps et surtout de l'esprit ;
Ce qui fait l'image apparaitre.
Dans la glace ; un être maudit ;
Un autre être en miniature ;
Un usage de propriété ;
Un organe dont la structure
Forme des bras l'extrémité.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi
soir, 11 juillet courant.

LETTRE PATOISE

Dà la côte de mai.

Dain in gros velaïdge di Va, les amboourgst
atremnt dit le conseil communal, décidennen,
di faire ay faire in âdge de bené, in bé gros l'â-
dge. Comme ai y avait tchu le tchainpois des bé
gros tchènes, ai décidennen d'en aibaittre iun,
po faire l'âdge tot d'enne pièce. Ce feut le gros
Colas des Craques que feut tchaidrgié d'aibaittre
ci tchène, de le faire ai manny à vlaïdge, de le
creuyè ai peu de le piaici. Voici comme ai m'é
raicontay lai tchose, main i crais bin qu'ai l'a in
pò mentou, ci Colas :

« Nos allenne enne rote, me dié-té, po ai-
« baittre ci tchène ! Ay l'étais che gros che ché
« de nos, ne poiyint pe l'embraissé. Qué mou-
« bje ! Ay nos fayé pu d'enne houère po le fai-
« re ai tchoi. En tchoyant ai fesé in raimaidge
« des cinq cent diaïles, an l'oyon lebru dà Sain-
« neledgié, an crayay qu'étais lai fin di monde.
« Tiaïn qu'ai feut bé, ai s'âdgéçhay de le tchaid-
« gié tchu in tchyè po le manny à vlaïdge.
« Main von pare in tchyè prou foé ? Ai n'y en
« avait pe tchié nos, ai peu ai Delémont non

« pu. Ai me fayé pare très tcheväs, ai peu fure
« djainqu'ai Bäle tieuri enne grosse malbrou-
« que, po manny note avbre. Nos botainne dous
« djos po le tchaidrgie. Tiaïn ai feu tchu lai mal-
« brouge ; ç'a moi que feu désignay po brätay
« le derie di tchaye, poche qu'i éto le pu solide
« coyât de l'endroit. I dié en cé que mannint
« les tcheväs de faire bin attaintion ; ç'a qu'ai y
« avait des peu tchemins. Nos allins to bale-
« ment ; main tot d'in cô, enne des rués de de-
« vaint s'enfoncé dain enne odgenière, iteniò
« bon, tiaïn tot din cô, crac ! i feu lancié dain
« les airs. Il allé che hà, che hà ! I les oyò à
« fond que railint : El à fotu ! Eh bin ! i montò
« ainco aidé. Tiaïn i redéchandé, i voyé qu'i vlò
« tchoi tchu ennè pière, i bayé in peté say-
« tchait, ay peu i tchoyé de côte. I naïpe ayu
« d'âtre mà dain mon voiaïdge aérien que de
« pièdre mai pipe, ai peu de faire in aïroc en
« mai blòde. » I l'ay lèchie dire, main i ne sais
trop s'ay fà le craire.

Stu qu'n'a pe de bô.

Publications officielles.

Convocations d'assemblées.

Courchapoix. — Le 2 juillet à 2 h. pour
s'occuper de l'assistance publique.

Epawillers. — Le 2 après l'office pour
remplacer un conseiller, statuer sur une de-
mande d'échange de terrain.

Fontenais. — Le 2 à 2 h. pour passer les
comptes, nommer la commission de santé, ven-
dre des terrains.

Grandfontaine. — Le 2 à 2 heures pour
voter le règlement d'assistance.

— *Assemblée paroissiale* à 3 heures pour
passer les comptes.

Noirmont. — Assemblée paroissiale le 2
après l'office, pour passer les comptes, fixer le
traitement du vicaire.

Les Bois. — Assemblée paroissiale le 9
après l'office pour passer les comptes, s'occu-
per du traitement du sacristain et de la grange
de la cure.

Soubey. — (1^{re} section) Le 9 à 3 heures
pour passer les comptes, statuer sur une vent e
et s'occuper des frais d'hydrante.

Çà et là

Les empoisonneuses de Hongrie. — Le
tribunal de Temesvar est saisi, en ce moment,
d'une épouvantable affaire d'empoisonnement.
Onze femmes sont accusées d'avoir empoison-
né leurs maris. Une douzième coupable est
morte pendant l'instruction, après avoir fait des
aveux complets.

Trois hommes seulement sont impliqués
dans l'affaire, un pharmacien qui vendait les
poisons, un médecin qui délivrait les permis
d'inhumer et un jenne homme nommé Gaga,
complice d'une de ces empoisonneuses. Plus de
trente cadavres ont été exhumés et soumis à
l'analyse à Temesvar et à Budapest. Le nombre
supposé des victimes est de trente ou quarante.

On prévoit que cet affreux procès durera plu-
sieurs jours.